



## CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 01.04.2019

### COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

**Présents** : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie Thérèse RIGAUDIER, Dominique GUINET, Christine ABDILLA, Agnès BOCQUEL, Irène CHINOUNE, Christine NAVARRO, Sylvie PERMEZEL, M Didier ALBAN, Emmanuel GENIQUET, Gilles LEMOINE, Frédéric BRU, Christophe MOYNE, Franck BERNARD, Daniel DELAGNEAU.

Aurélien VARRIER a donné pouvoir à Frédéric Bru  
Éric URIDAT a donné pouvoir à Emmanuel GENIQUET  
Philippe MOREL a donné pouvoir à Didier ALBAN

Thierry LABRUYERE est absent.  
Sylvie PERMEZEL est désignée secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 29.01.2019

Délibérations :

- Approbation du compte de gestion 2018 (Commune et CCAS)
- Approbation du compte administratif 2018 (Commune et CCAS)
- Approbation du résultat de clôture 2018 (Commune et CCAS)
- vote des taux de fiscalité directe locale pour 2019.
- vote du budget primitif 2019 (Commune et CCAS)
- Attribution des subventions aux associations.
- Autorisation à signer la convention entre PEGASE et la commune pour la mise à disposition du personnel sur le temps méridien et modification de la convention d'objectifs et de moyens entre PEGASE et la commune, suite au changement d'adresse du siège de l'association.
- Autorisation au Maire à signer un contrat à durée déterminée dans le cadre d'un remplacement temporaire de secrétaire de mairie
- Autorisation de signature de la convention entre le SMICTOM et l'association syndicale du Montferrand pour la gestion du point d'apport volontaire.
- Autorisation au Maire à ester en justice pour un recours en urbanisme, recours amiable pour l'instant.

Examen de devis.  
Compte rendu de commissions et syndicats  
Questions diverses  
Informations

Le compte rendu de la séance du 29.01.2019 est approuvé à l'unanimité.

**- I-Approbation du compte de gestion 2018 (Commune et CCAS) -Approbation du compte administratif 2018 (Commune et CCAS) -Affectation des résultats de clôture 2018 (Commune et CCAS).**

Béatrice GONZALES, comptable publique a validé ces comptes.

Mme le maire donne la parole à Gilles LEMOINE, Adjoint aux finances, pour la présentation des résultats, ainsi que pour l'exécution budgétaire 2018, qui, ayant fait l'objet d'une présentation complète lors du conseil du 29/01/2019 ne sera pas reprise en détail. Les résultats de clôture de l'année 2018 sont :

## **COMMUNE**

### **Approbation du compte de gestion et adoption du compte administratif**

#### **Présentation générale :**

Au terme de l'exercice budgétaire 2018, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **736 503,85 €**, tandis que les recettes sont de **896 503,85 €**, ce qui dégage un excédent de **160 191,12 €**, supérieur à celui de 2017 (102 747,07 €).

La section d'investissement est déficitaire, avec **954 300,56 €** de dépenses et **772 404,42 €** de recettes, soit **181 896,14 € de solde négatif**. Ce résultat marque l'engagement fort des travaux de construction à l'école Antonin Rolland et le décalage qui existe entre la période où les factures sont honorées et où les subventions sont perçues.

Pour déterminer les résultats de clôture 2018, il est nécessaire d'ajouter les résultats des exercices antérieurs, qui étaient excédentaires en fonctionnement (206 643,39 €) ainsi qu'en investissement (158 445,00 €). **Le résultat de clôture en fonctionnement est ainsi de 366 834,51 €, et en investissement de 69 166,85 € y compris les restes à réaliser.**

↳ *Après en avoir délibéré, et avoir nommé le président de séance pour l'approbation des comptes, en la personne de Daniel Delagneau, et en dehors de la présence de Mme le maire, les conseillers municipaux, à l'unanimité:*

- *approuvent le compte de gestion 2018 en tout point conforme au compte administratif.*
- *adoptent le compte administrative 2018.*

Gilles Lemoine propose au conseil d'éclater le résultat cumulé de fonctionnement soit 366 834,51 € comme suit :

- 66 834,51 € au chapitre 002 recette de fonctionnement
- 300 000 € au chapitre 1068 recette d'investissement nous permettant d'envisager le remboursement anticipé partiel de notre relais de trésorerie échéance 04/2021. Ce remboursement allégera notre endettement et donnera à la prochaine équipe des marges de manœuvres dans la mesure où la prochaine tombée importante (fin de crédit) n'est programmée qu'à l'horizon 2024 hors relais de trésorerie.

Nous allons rencontrer l'AGENCE France LOCALE lors de notre prochaine commission finances.

↳ *Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, affectent les résultats 2018 comme proposé.*



Mme le maire présente la situation de clôture (ci-jointe en annexe) qui fait apparaître un déficit pour l'année 2018 de 1 762,62 €. Ce déficit s'explique par des dépenses de l'année 2017 rattachées début de l'année 2018. Le budget du CCAS est principalement destiné aux versements des subventions aux associations d'aide de notre secteur géographique. Il s'avère encore cette année que peu d'aide directe aux familles ont été sollicitées. Cependant, un certain nombre de foyers ont recours aux aides apportées par les associations subventionnées.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS à l'unanimité :

- **Approuvent** le compte de gestion ainsi que le compte administratif 2018 soit :
  - o -Section de Fonctionnement : Dépenses 5 242,60 € recettes : 3 479,98 €
- **Décident** de l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément au tableau ci-joint.

## II – VOTE des TAUX de FISCALITE directe locale 2019

La parole est donnée à Gilles LEMOINE, adjoint aux finances : En 2017 le conseil avait voté une augmentation des taux de fiscalité de la taxe d'habitation et de la taxe foncière des propriétés bâties de 5% et une augmentation de 1% pour les années ultérieures. En 2018, du fait des travaux importants engagés, le conseil municipal avait voté une augmentation de 2%.

Les bases de calcul de l'état pour 2019 sont connues : le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition 2019, tenant compte de l'inflation sur un an ressort à +2,2%, Gilles Lemoine propose pour la commune une augmentation de 1% toujours dans une même optique de laisser à la prochaine municipalité une situation saine. Ci-joint le tableau d'évolution des taux présenté et commenté en séance :

Evolution de notre fiscalité locale										
	2016	2017	2018	Base 2019	2019/2018	Prévisions 2019		Prévisions 2019 en EUROS		
						1%	2%	1%	2%	
TAXE HABITATION	11,84	12,43	12,68	260447	4,06%	12,8	12,93	263051	265655	
Taxe foncière Propriété bâtie	12,47	13,09	13,35	154193	3,36%	13,48	13,62	155734	157276	
Taxe foncière propriété non bâtie	49,5	49,5	49,5	14256	2,60%	49,5	49,5	14256	14256	
TOTAL		389485	413346	428896				433041	437187	
Différence par rapport à N-1			6%	3,80%				5,10%	5,76%	
Augmentation par foyer/an				15896				19695	23841	
				25,63				31,76	38,45	
Rappel des frais financiers 2018	42000									
Moyenne CCDSV	Habitation	Foncier	Foncier NB							
Plus	12,76	15,19	43,71							
Moins	17,11	22,36	55,95							
	10,23	12,17	30,2							

Daniel Delagneau considère cette augmentation proposée comme injustifiée par rapport aux difficultés économiques actuelles. Irène Chinoune trouve que ce sont toujours les mêmes foyers qui paient.

Gilles Lemoine, appuyé par Emmanuel Geniquet rappelle que la fiscalité n'avait pas augmenté pendant 10 ans et que les investissements réalisés sur la commune depuis la nouvelle mandature sont à l'actif de la commune lorsque les dépenses sont payées : L'école, la salle polyvalente, et bientôt le cimetière. Didier Alban ajoute que c'est un patrimoine créé et entretenu. Les bases de la CCDSV, du département et de la région n'augmenteront pas.

**Le conseil municipal approuve à 17 voix Pour et 1 voix contre (Daniel Delagneau) et zéro abstention ce taux de +1% d'augmentation pour les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière.**

Les taux d'imposition pour 2019 seront donc de :

- 12.80 % pour la Taxe d'Habitation,
- 13.48 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties
- 49.50 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux inchangé)

### III – Vote du budget primitif 2019 (commune et CCAS) :

Gilles LEMOINE présente le Budget Primitif de la commune, élaboré compte tenu des besoins de financement des travaux engagés et des projets listés en commission des finances.

Il est à noter que nous avons 2 agents en arrêt et nous envisageons de remplacer la secrétaire de mairie sur un CDD de 12 heures/semaine pour décharger les 2 agents qui ne peuvent assumer sur une si longue durée le surcroit de travail.

Pour la section de fonctionnement, nous n'avons plus de location de portakabin, grâce aux travaux réalisés à l'école. Cette somme de 14 000 euros permettra de préparer un projet de sécurisation de la route d'Ars avec l'installation en 2019 ou 2020 de coussins berlinois. Une économie est évaluée aussi à 5000 euros avec l'installation d'horloges qui permet l'extinction de l'éclairage public nocturne (somme qui est réinvestie dans l'amélioration de l'éclairage public).

Le chapitre 012 est calculé au plus juste des besoins de personnel et tient compte de la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre, qui va impacter l'organisation des agents et réduire le temps.

Pour la section d'investissement, en dépenses, les travaux les plus importants concernent :

- Les coûts d'installation du cimetière.
- Le financement d'un réseau d'eaux pluviales d'un montant estimé à 20 000 €, au début de la rue des Moulins induit par l'implantation de la nouvelle station d'épuration de St Didier de Formans, financée par la CCDSV.
- La voiture de la mairie est à remplacer, un montant de 15 000 € est prévu.
- Un auvent pour couvrir la terrasse de la buvette sera réalisé pour un montant estimé à 26 000 € et les associations pourraient contribuer à cet investissement par l'achat des bâches.



- Des travaux plus modestes concernent les derniers travaux à l'école : peinture hall d'entrée des classes de CP et grande section, installation d'éclairage led dans la classe de CM1. Un pré projet sera établi pour la sécurisation de la route d'Ars.

Pour la section d'investissement, en recettes, la Région nous a attribué une subvention de 47 429 euros pour les travaux réalisés au restaurant scolaire. Notre dotation Impôts et taxes est fixée à 428 000 € au lieu de 413 000 € en 2018. Cette marge et celles évoquées en fonctionnement nous permettent d'équilibrer la section sans recours à l'emprunt.

Avant le vote, Daniel Delagneau regrette que nous engagions des frais pour la buvette, mais toujours rien pour l'éclairage de la route d'Ars jusqu'au lotissement du Montferrand.

Pour l'exercice 2019, le budget s'équilibre à :

- pour la section de fonctionnement : 885 244.51 euros en recettes et dépenses.
- pour la section d'investissement à : 786 379.61 euros en recettes et en dépenses, compte tenu des restes à réaliser.

**Après délibération, le Budget primitif de la commune est approuvé par : 17 voix Pour, 1 Contre (Daniel Delagneau) et zéro abstention.**

Présentation du budget primitif CCAS : celui-ci s'équilibre à 7 136.63 euros en recettes et dépenses de fonctionnement. Madame le Maire rappelle qu'à l'exception de secours d'urgence, il est plutôt donné une subvention aux associations dont c'est le métier et qui donc savent aider les foyers dans le besoin : épicerie solidaire, secours catholique, resto du cœur...

**Après délibération, le Budget primitif du CCAS est approuvé à l'unanimité des membres du CCAS.**

#### **IV Attribution des subventions aux associations.**

Daniel Delagneau trouve qu'il faudrait attribuer le montant des subventions avant le vote du budget.

Il est demandé pourquoi une si grosse subvention est proposée pour PEGASE sachant qu'une mise à disposition du personnel communal est faite et ce personnel participe aussi au fonctionnement de Pegase. Anny Sanlaville rappelle qu'une subvention de 14 000 euros était accordée aux Jeunes du Formans et que la mairie de Saint Didier versait aussi 14 000 euros. Il y avait alors qu'un seul salarié à prendre en compte.

Maintenant, Pegase a besoin de 3 salariés à temps plein avec un temps de travail annualisé. Pegase gère un accueil de mineurs pour le mercredi pour les enfants de 3 à 11 ans, avec une fréquentation de plus en plus jeune. (18 enfants en moyenne). Cet accueil fonctionne aussi 1 semaine sur 2 pour les vacances des 3-11 ans et les 2 semaines de vacances pour les 11-17 ans. Un salarié de Pegase assure chaque jour 2 heures de présence sur le temps méridien.

Une subvention de 6 200 euros est proposée pour Saint'Euphélivres. Anny Sanlaville rappelle qu'un salarié effectue 8 heures de travail par semaine.

Anny Sanlaville explique que peu de subventions sont demandées par les autres associations de la commune car le montant de l'épargne est pris en compte. Chaque association le comprend bien. Christine Navarro rappelle que la salle polyvalente leur est prêtée gracieusement.

**Après délibération, l'attribution des subventions aux associations est approuvée avec 17 voix Pour et 2 abstentions (Daniel Delagneau et Christophe Moyne).**

**V Autorisation à signer la convention entre PEGASE et la commune pour la mise à disposition du personnel sur le temps méridien et modification de la convention d'objectifs et de moyens entre PEGASE et la commune, suite au changement d'adresse du siège de l'association.**

Mme le maire complète les informations sur le fonctionnement de l'association PEGASE : la fusion des associations 1,2,3 Soleil et Saint Euph' Animations Jeunes a créé ainsi l'association PEGASE ; la convention d'objectifs signée avec Saint Euph' Animations Jeunes évolue et prend en compte l'organisation d'un accueil de loisirs pour les enfants et jeunes de 3 à 17 ans.

Considérant le projet initié et conçu par l'association Pegase, et conformément à la volonté des élus de Sainte Euphémie de promouvoir et soutenir une politique en direction des enfants et adolescents ; et compte tenu du changement d'adresse du siège, il convient d'autoriser Mme le maire à signer la convention d'Objectifs ci-jointe.

**Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, autorisent Mme le maire à signer la convention d'objectifs.**

**VI Autorisation au Maire à signer un contrat à durée déterminée dans le cadre d'un remplacement temporaire de secrétaire de mairie**

Anny Sanlaville et Didier Alban ont rencontré une attachée de catégorie A, à temps partiel dans une commune de 700 habitants. Elle viendrait décharger les employées et serait présente 3 demi-journées de 4h. Le remplacement est rendu difficile par le côté temporaire du contrat et de ce fait, les agents titulaires de leur poste ne peuvent s'engager et prendre un risque de voir le contrat de remplacement s'arrêter par le retour de l'agent en poste.

**Après délibération, cette autorisation est approuvée à l'unanimité.**

**VII Autorisation de signature de la convention entre le SMICTOM et l'association syndicale du Montferrand pour la gestion du point d'apport volontaire.**

Les élus habitant le Montferrand constatent une dégradation de la propreté du point d'apport volontaire du Montferrand, même si Emmanuel Geniquet précise que ce sont les personnes qui fréquentent ce PAV qui salissent ce lieu. Les nouvelles bennes sont moins pratiques et souvent pleines. Par cette convention, un agrandissement de la dalle sera réalisé et une nouvelle benne sera déposée. Irène Chinoune se pose la question de savoir pourquoi, cette convention est tripartite, sachant que le terrain appartient au Montferrand, le long d'une route départementale.

Mme le maire propose de transmettre la question au SMICTOM.

**Après délibération, cette autorisation est approuvée à l'unanimité.**

### **VIII Autorisation au Maire à ester en justice pour un recours en urbanisme, recours amiable pour l'instant.**

Un permis de construire a été délivré sur un tènement pour 2 maisons aux Bruyères et est contesté par un voisin qui demande de retirer le permis accordé. Pour l'instant, il s'agit d'un recours amiable. Cette autorisation permettra à madame le Maire d'ester en justice si nécessaire.

**Après délibération, cette autorisation est approuvée à l'unanimité.**

**Examen de devis : pas de devis**

### **– COMPTE RENDU des COMMISSIONS et SYNDICATS**

SMICTOM :

Gilles Lemoine : La réunion du SMICTOM a principalement concerné le vote du budget. Le montant de la subvention attendue pour l'extension de la déchèterie du Pardy est supérieure à nos attentes car le montant de la subvention est fonction du volume de déchets traités. Il est fait mention d'un pavé de 850 pages sur le plan régional de gestion des déchets.

### **Questions diverses**

#### **INFORMATIONS**

- 1) Le miroir situé au Boitet qui avait été mis à terre le soir d'Halloween a été redressé 15 jours après et il a définitivement disparu 48 heures après la réparation. Il conviendra de procéder à nouveau à la pose de ce miroir en espérant que celui-ci ne soit plus l'objet de dégradations.
- 2) Un camion qui stationne rue du Marry empêche les personnes du quartier de sortir en sécurité. Une information sera faite auprès des riverains pour résoudre ce problème sans forcément avoir recours à la pose d'un miroir.

Séance levée à 22h47

Prochain conseil le mardi 14 mai 2019 à 20h30

# SITUATION DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

## COMMUNE DE SAINTE EUPHEMIE

Détermination du BESOIN D'AFFECTION à l'investissement et de la REPRISE ANTICIPEE du résultat disponible

	Investissement	Fonctionnement	
<b>(1) Résultat de clôture N-1</b>	<b>158 445,00</b>	<b>206 643,39</b>	
(2) Affectation 2017 faite en 2018	-		206 643,39
(3) Recettes	772 404,42	896 503,85	
(4) Dépenses	954 300,56	736 312,73	
<b>(5) Résultat 2018</b>	<b>- 181 896,14</b>	<b>160 191,12</b>	
<b>(6) Résultat cumulé (résultat de clôture)</b>	<b>- 23 451,14</b>	<b>366 834,51</b>	maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation REPRISE ANTICIPEE AUTORISEE
(7) RAR Recettes	169 655,10		
(8) RAR Dépenses	77 037,11		
<i>Total RAR</i>	<i>92 617,99</i>		
<b>(9) Résultats corrigé des RAR</b>	<b>69 166,85</b>	<b>366 834,51</b>	366 834,51

Montant à affecter à l'investissement en (N+1) 2019 suite au vote du Compte Administratif de (N) 2018 s'il s'agit d'un résultat déficitaire.

Calcul des résultats (5) = (3) - (4)

(6) = (1) - (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

**2019**

Affectation au 1068 RI	69 166,85	(positif pas de report)
Reprise 001 DI	23 451,14	(débit)
Reprise 002 RF	366 834,51	(crédit)

A Sainte Euphémie le 14 février 2019  
L'Ordonnateur  
Anny SANLAVILLE  
Maire,



A Trévoux, le 25 février 2019  
Le Comptable

Béatrice GONZALES  
Comptable

TRESORERIE DE TREVOUX des finances publiques  
B.P. 616  
1, Rue de la Gare  
01606 TREVOUX CEDEX  
Tél. 04 74 08 88 60  
Fax 04 74 00 26 54



# SITUATION DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

## CCAS SAINTE EUPHEMIE

Détermination du BESOIN D'AFFECTATION à l'investissement et de la REPRISE ANTICIPEE du résultat disponible

	Investissement	Fonctionnement	
(1) Résultat de clôture N-1	-	5 699,25 /	
(2) Affectation 2016 faite en 2017	-	-	5 699,25
(3) Recettes	-	3 479,98 /	
(4) Dépenses	-	5 242,60 /	
(5) Résultat 2017	-	1 762,62 /	
(6) Résultat cumulé (résultat de clôture)	-	3 936,63 /	maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation REPRISE ANTICIPEE AUTORISEE
(7) RAR Recettes	-		
(8) RAR Dépenses	-		
Total RAR	-		
(9) Résultats corrigé des RAR	-	3 936,63 /	3 936,63

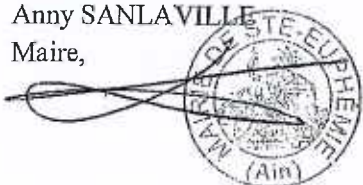
Montant à affecter à l'investissement en (N+1) 2019 suite au vote du Compte Administratif de (N) 2018 s'il s'agit d'un résultat déficitaire.

Calcul des résultats (5) = (3) - (4)  
 (6) = (1) - (2) + (5)  
 (9) = (6) + (7) - (8)

**2019**

Affectation au 1068 RI	-	
Reprise 001 DI	-	(débit)
Reprise 002 RF	3 936,63	(crédit)

A Sainte Euphémie le 14 février 2019  
 L'Ordonnateur  
 Anny SANLAVILLE  
 Maire,



A Trévoux, le 25 février 2019  
 Le Comptable

Béatrice GONZALES  
 Comptable  
 des finances publiques

TRESORERIE DE TREVOUX  
 B.P. 616  
 1, Rue de la Gare  
 01606 TREVOUX CEDEX  
 Tél. 04 74 08 88 60  
 Fax 04 74 00 26 54